

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**OBJET : SA d'HLM Unicil : aide à l'acquisition en VEFA de 44 logements locatifs sociaux à
Marseille 12^e arrondissement.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur de la construction et la réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), la SA d'HLM Unicil – groupe Action Logement domiciliée 11 rue Armény 13006 Marseille, sollicite l'octroi d'une subvention de 180 000 € pour l'acquisition en VEFA de 44 logements locatifs sociaux boulevard Bouyala d'Arnaud à Marseille 12^e arrondissement, pour un budget prévisionnel de 7 489 890 €

L'octroi de cette subvention sera associé à la réservation pour le département de 6 logements sur l'opération.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de cette opération en annexes I et II.

Par ailleurs, par délibération n° 163 du 21 octobre 2016, la commission permanente a accordé à la SA d'HLM Phocéenne d'Habitations, devenue SA d'HLM Unicil par fusion par voie d'absorption avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017, une subvention de 300 000 € pour accompagner l'opération d'acquisition en VEFA de 64 logements locatifs sociaux « Domaine de Cyprès » quartier les Tourres à Allauch.

La société informe le Département des Bouches-du-Rhône qu'elle renonce à cette subvention, n'étant plus en mesure d'honorer les droits d'attribution de logements réservés associés à l'aide accordée, en raison de la modification du plan de financement de l'opération.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de :

- donner votre accord à l'octroi à la S.A d'HLM Unicil – groupe Action Logement d'une subvention de 180.000 € destinée à accompagner l'acquisition en VEFA de 44 logements locatifs sociaux boulevard Bouyala d'Arnaud à Marseille 12^e arrondissement, pour un coût prévisionnel TTC de 7.489.890 €;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation de 6 logements sur l'opération ;

- d'annuler la subvention d'un montant de 300.000 € accordée par délibération n° 163 du 21 octobre 2016 à la SA d'HLM Phocéenne d'Habitations devenue SA d'HLM Unicil, pour accompagner l'opération d'acquisition en VEFA de 64 logements locatifs sociaux « Domaine de Cyprès » quartier les Tourres à Allauch.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL